

LES ENJEUX DE LA GESTION de l'Eau en Île-de-France

Entretien avec **Bernard Cyna, Directeur Régional Île-de-France pour l'activité Eau de Veolia**. Il nous en dit plus sur les principaux sujets qui occupent Veolia au niveau de son activité Eau en Île-de-France.



Bernard Cyna

Quelques mots pour nous présenter l'activité Eau de Veolia en Île-de-France ?

L'activité est centrée sur l'eau et l'assainissement en Île-de-France, essentiellement pour les collectivités, mais aussi pour les industriels. Il s'agit de 2 500 salariés et plus de 600 contrats, dont plus de la moitié en délégation de service public. Parmi ces contrats, il y a le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, un contrat phare concernant la production et la distribution d'eau auprès de 4,6 millions d'habitants en banlieue parisienne, répartis sur 150 communes.

D'autre part, avec le projet « OSONS 20/20 ! » depuis cette année, qui vise à relancer l'activité Eau de Veolia en France, notre organisation se rapproche de nos clients avec la constitution de 7 Territoires au sein de la Région Île-de-France.

Actuellement, quels sont les principaux sujets qui vous mobilisent dans le cadre de cette activité ? Quelles sont vos perspectives ?

Notre objectif est de répondre de façon exemplaire à tous les besoins de nos clients :

qualité de service, réactivité, sécurité, gestion patrimoniale (renouvellement des réseaux et des installations), ainsi qu'à de nouveaux enjeux. Parmi les principaux défis, il y a notamment :

- La résilience, en particulier avec la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), dont la compétence revient aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1^{er} janvier 2018 : nous avons déjà de belles expériences dans le domaine, en région parisienne notamment sur la vallée de la Bièvre ;
- La qualité de l'eau autour des polluants émergents (perturbateurs endocriniens et résidus médicamenteux) mais aussi pour une eau adoucie : le groupe Veolia propose différentes technologies adaptées à chaque besoin ;
- L'utilisation des eaux usées comme ressource, en particulier avec les projets de méthanisation et d'injection de biogaz dans les réseaux, ce qui prouve que notre mission est de ressourcer le monde ;
- La digitalisation à tous les étages, par exemple grâce aux capteurs en usines et en réseau, au télérelevé des compteurs, à notre outil de pilotage du service de l'eau « Hypervision 360 » ;
- L'aide aux clients en difficulté, notamment au travers de chèques eau, du fonds solidarité logement et de partenariats avec des associations ;
- L'eau dans les banlieues avec un focus sur le respect des organes de voirie destinés à la sécurité (Points d'Eau d'Incendie) tout en développant l'eau « loisir et plaisir » en période de forte chaleur (aspersion, bain, brumisation) ;
- Le cycle de l'eau chez les industriels d'Île-de-France au travers de l'accompagnement de la sobriété de leur consommation et la conformité de leurs rejets.

Quels sont les enjeux de l'Eau France en Île-de-France au regard du projet du Grand Paris ? Comment le projet impacte l'activité Eau ?

Tout d'abord, nous devons nous adapter à la nouvelle organisation territoriale, essentiellement avec l'impact des lois MAPTAM et NOTRe, ainsi qu'aux évolutions à venir de l'organisation de la métropole du Grand Paris.

Ensuite, les projets de transport du Grand Paris touchent les différents réseaux des collectivités et cela conduit à de multiples déviations de canalisations. Le Grand Paris va amener de nouvelles zones de développement nécessitant des adaptations d'installations ou de nouvelles infrastructures. Nous répondons présents pour accompagner les collectivités dans ces nouveaux défis.

Un autre impact sur l'activité est relatif à la tension sur l'emploi, en particulier sur les métiers techniques comme celui d'automaticien ou d'électromécanicien.

À côté de ces défis du Grand Paris, nous n'oublions pas celui des Jeux Olympiques et de la baignabilité de la Seine et de la Marne. Veolia est également prêt à y répondre.

Enfin, vis-à-vis des collectivités, nous proposons un Contrat de Service Public (CSP) pour améliorer l'ancienne Délégation de Service Public. La collectivité définit les axes stratégiques et fait appel à l'entreprise pour son expertise. Le CSP nécessite de la part de l'entreprise un engagement de transparence et de performance. Il est basé sur une gouvernance rénovée co-construite par la collectivité et l'entreprise en y associant le consommateur final. ✕